

PARQUET
DU TRIBUNAL DE POLICE
DE LAON

LAON, le 13 Mars 2025

MINISTERE PUBLIC
COMMISSARIAT DE POLICE
BP 38
02003 LAON CEDEX

Maître,

En réponse à votre mail du 22/01/2025 concernant
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'après un
nouvel examen du dossier relatif à une infraction pour conduite sous l'empire
d'un état alcoolique constatée à il a été décidé
l'abandon des poursuites à l'encontre de l'intéressé.

En conséquence,
points sur son permis de conduire.

va être recredité des

Veillez agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Cabinet DEHAN -SCHINAZI
Avocats à la Cour
174 rue de Courcelles
75017 PARIS

